

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [patricia-bernier-csscdr-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/ce539ff378185e4335c1d7b5)
<https://www.cadre21.org/membres/ce539ff378185e4335c1d7b5>

Date d'obtention : 2024-11-25 15:57:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de recueillir les informations pertinentes tout en conservant une attitude bienveillante.

Les limites de mon rôle d'intervenante et les moments de référence au service de police.

Ne jamais chercher à regarder le contenu.

L'importance de l'intervention rapide et concertée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je faisais déjà les interventions semblables à ce qui est proposé, mais j'aurai maintenant les outils communs et les étapes prédéterminées afin d'appuyer mes interventions, au lieu d'avoir à défendre ces idées auprès de mes collègues ou des parents (voir même auprès des policiers).

J'aurai une plus grande attention avant la rencontre avec l'instigateur (auteur) afin de déterminer si nous sommes en présence de gestes malveillants. Je ne savais pas cette nuance par rapport à mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les rencontrer séparément.

Accueillir avec bienveillance.

Aucun jugement de valeurs, de critiques.

Aucune information révélée d'un élève à un autre (confidentialité).

Rassurer sur la démarche, sa valeur personnelle, ainsi que la démarche qui sera faite avec le parent.

Je ferai attention de ne pas questionner l'élève envers qui nous avons des doutes que ses actions étaient malveillantes.